

Loi portant sur la constitution d'une servitude d'empiètement en sous-sol sur la parcelle N° dp4715, en faveur des Services industriels de Genève, selon le plan de servitude du 3 octobre 2018 de JC Wasser SA, aux fins de réalisation du projet de CADéco Jonction (12430)

du 22 novembre 2019

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 4, alinéa 1, de la loi sur le domaine public, du 24 juin 1961;
vu l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes,
du 13 avril 1984;
vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du
10 février 2016, approuvée par décision du département présidentiel du
30 mars 2016;
vu l'extrait du procès-verbal du Conseil administratif de la Ville de Genève
du 14 novembre 2018,
décrète ce qui suit :

Article unique Constitution d'une servitude d'empiètement en sous-sol

La constitution d'une servitude d'empiètement en sous-sol sur la parcelle
N° dp4715, en faveur des Services industriels de Genève, selon le plan de
servitude du 3 octobre 2018 de JC Wasser SA, aux fins de réalisation du
projet de CADéco Jonction, est autorisée.

Plan de servitude

Extrait du plan du registre foncier

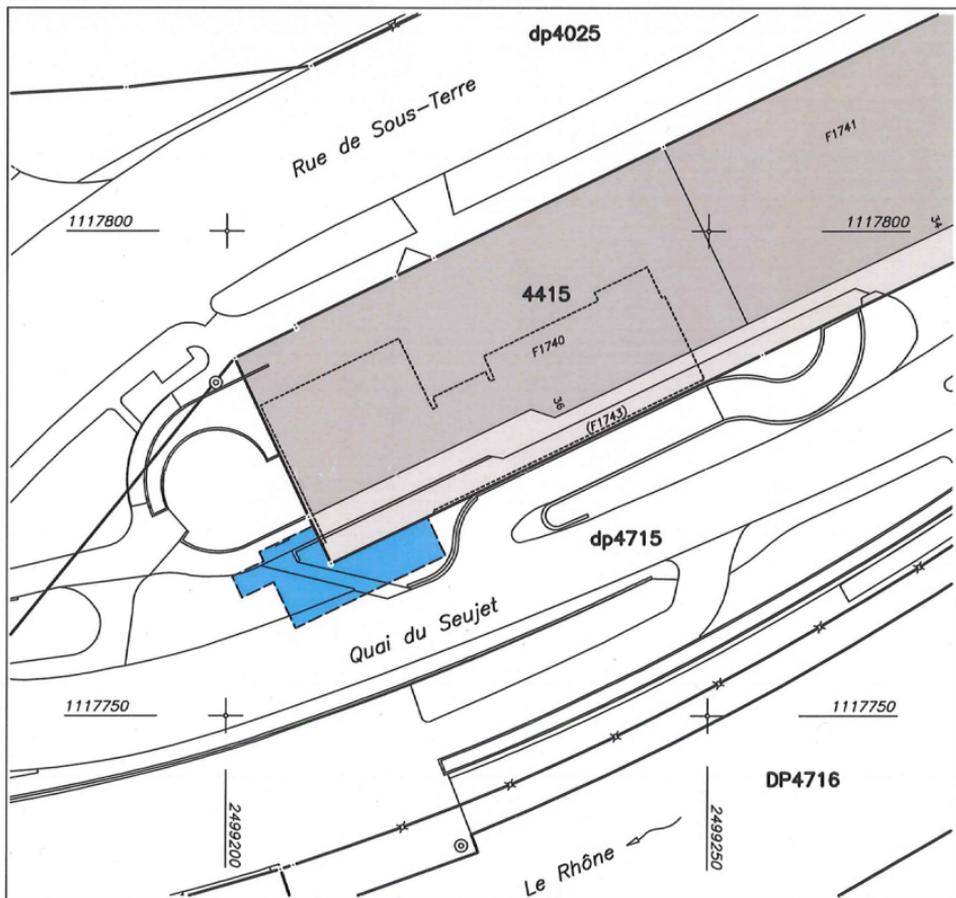
République et canton de Genève

1er Sous - sol

 CONSTRUCTION
Empiètement du 1er sous-sol (111.5 m²)



Commune : GENEVE
Section : PETIT-SACONNEX
Plan : 37
Parcelle(s) : 4415, dp4715
Echelle : 1/500
Dossier : 7288



Lieu, date

Lieu, date

Me , notaire

Dir. de l'urbanisme

Rapport n°

 **jcwassersa**

ingénieur géomètre officiel
et géomaticiens epl s ia
rue de la fontenette 23
ch 1227 carouge
t +41 22 342 61 42
f +41 22 301 08 55
geomètres@jcwasser.ch
www.jcwasser.ch

Carouge, le 3 octobre 2018

**Ingénieur géomètre
breveté**

Légende
www.cadastre.ch/legende